

## Test d'ADN et rapprochement familial

Par **Yann**, le 17/09/2007 à 21:50

Petit sujet d'actualité.

Quel est votre avis sur la question? Est-ce une preuve du racisme du gouvernement? Une preuve de sa volonté d'être pragmatique? Ou la vérité est comme bien souvent ailleurs?

A vos claviers.

Par **SoNnY54**, le 17/09/2007 à 22:05

Racisme... ce qu'il faut pas lire  Image not found or type unknown

Je comprends même pas ou est le débat vu que ce serait au bon vouloir du demandeur afin d'accélérer la démarche...

Mais parallèlement c'est une réforme qui fait plus de bruit qu'elle n'a d'utilité...

Par **Morsula**, le 17/09/2007 à 22:15

Contre pour la simple raison que c'est coûteux un test ADN, bawé c'est des sous  Image not found or type unknown

Par **nicomando**, le 17/09/2007 à 23:08

Je ne me prononce pas je suis ni pour ni contre.

Mais ce qu'il faut savoir c'est que c'est comme d'habitude on fait du neuf avec du vieux et on le clame haut et fort.

En France (même en Europe) il existe déjà un système de prise d'empreinte digitale soi disant pour qu'un même demandeur ne fasse pas plusieurs demandes mais malheureusement la réalité est toute autre.

Le test ADN ne sera qu'une étape de plus vers l'intolérance.

Par **Superboy**, le **18/09/2007** à **20:08**

[quote="Morsula":1knuez8r]Contre pour la simple raison que c'est coûteux un test ADN, bawé

c'est des sous Image not found or type unknown [quote:1knuez8r]

Ca sera aux frais de la personne pas de l' Etat.

Par **Morsula**, le **18/09/2007** à **22:48**

:lol:

Donc c'est encore pire Image not found or type unknown

Par **deydey**, le **19/09/2007** à **22:30**

je ne me prononce pas en ce sens qu'une personne interviewée à la télé avait expliqué que la famille ne peut en aucun se restreindre uniquement à la génétique.

ce que je crains surtout c'est toutes les dérives qu'il pourrait y avoir par la suite, sous des prétextes quelconques...

Par **bob**, le **19/09/2007** à **22:56**

Bonsoir,

j'avais plutôt pas d'avis ne sachant pas exactement les problèmes posés par la question. Mais j'ai lu le blog "diner's room" de Jules qui explique en quoi d'une part sans doute inutile, contraire à la tradition française et enfin peut être inconstitutionnel.

Voici le lien

<http://dinersroom.free.fr/>

Les articles sont un peu long, assez techniques et écrits dans un style soutenu... ça change de la prose des journalistes en fait.

Par **lou2**, le **25/09/2007** à **12:10**

Je suis contre ce test car la filiation, en France, ne se repose pas sur la génétique mais sur la reconnaissance. On reconnaît cet enfant comme étant le sien . Si on a un doute sur la filiation, on peut faire une contestation en paternité dans un délai de 5 ans mais en aucun cas, on crée une filiation grâce à l'ADN.

Autre chose qui est à mon sens beaucoup plus grave: QUID des pays où on applique la charia en cas d'adultère (le Nigeria par exemple). Un homme veut faire venir sa femme et ses enfants, il fait un test et on découvre qu'un de ses enfants n'est pas le sien, qu'est ce qu'il se passe? Une femme qui devait partir et qui ne part plus à cause du test, ça risque de faire jaser, non ?

Il faut trouver autre chose messieurs les législateurs !